

FICHE PROCEDURE FEADER

Codification du dispositif : 125.6

Intitulé du dispositif : Voiries communales à vocation rurale

Collectivité assurant le préfinancement : Département de la Réunion

ETAPES DE LA PISTE D'AUDIT		DESCRIPTIF ET INTERVENANTS
Information des bénéficiaires potentiels	Documents de référence :	Cadre d'intervention validé en CLS le
	Dossier type :	OUI
	Où se renseigner :	Département (SIRF), Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF SATE),
Recensement des demandes	Lettre d'intention, fiche descriptive de l'opération, plan de situation	Dépôt au Département par les communes
	Visites terrain	Organisé par le Département
	Composition	DAF- Département- Chambre d'agriculture
Examen par un comité technique	Rôle	Vérification éligibilité, priorisation des demandes
	Organisation de la réunion	Département
	Rédaction du procès verbal	Département
Programmation	validation d'une liste d'opérations + décision programmation + notification aux communes + demande de pièces le cas échéant	Département
Réception des dossiers de demande de subvention	Lieu de dépôt de la demande	1 ex Département + 1 ex DAF
	Périodicité	Toute l'année
	Lettre de demande de concours feader du préfinanceur avec la décision de financement de la commission permanente	Par le Département au service instructeur pour présentation au CLS
	Pièces à communiquer par la commune	Lettre de demande, dossier type, délibération, plan de financement, rib, convention de maîtrise d'œuvre, devis, dossier technique au stade projet, justificatifs de classement de la voirie (DCM, cession d'emprise amiable , documents d'arpentage....)
	Vérification des pièces assurée par :	DAF
	Accusé de réception dossier complet	Service instructeur DAF
Décision octroi de l'aide communautaire	Transmission AGILE rapport d'instruction	Service instructeur DAF
	Engagement CLS	Par projet et commune
	Nature de l'acte juridique	Convention cadre préfinancement
Versement de la subvention publique	Notification au bénéficiaire :	Département (y compris part FEADER) + copie DAF après signature de la convention attributive de subvention
	Nature de l'acte juridique :	Convention Département intégrant préfinancement FEADER
	Pièces justificatives permettant le versement des acomptes et du solde	(DA signés à fournir au plus tard à ce stade) Factures + décomptes entreprises + état récapitulatif des dépenses certifié du receveur municipal (PV de réception des travaux au solde)
	Certification des dépenses	Certificat de service fait établi par la DAF et transmis au département
	Versement de subvention	Paiement effectué par le département selon modalités de la convention de préfinancement
	Contrôles sur place :	Réalisés par la DAF selon plan de contrôle

FICHE PROCEDURE FEADER

Codification du dispositif : 125.6
Intitulé du dispositif : Voiries communales à vocation rurale
Collectivité assurant le préfinancement : Département de la Réunion

Remboursement du FEADER à la Collectivité	Engagement juridique	Convention cadre
	Justificatifs à fournir par la Collectivité :	Demande de remboursement + CSF + Etats de paiement visés par le payeur de la Collectivité
	Engagement Comptable	Certificat de paiement établi par le SI
Archivage	Archivage réalisé par :	DAF
	Lieu d'archivage :	DAF
	Pièces archivées :	Demande de subvention et justificatifs de paiements